

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 AVRIL 2026**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	11	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	11	2/04/2026

L'an deux mille vingt-six le 9 Avril à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Bernard LAPIERRE, Gianni FERRO, Batiste FAVIER, Alain COMBIER, Vincent BESSON, Mmes Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT, Isabelle BERGER, Aurélie SÈVE, Mélanie AUGÉY

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mélanie AUGÉY

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2025

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Gianni FERRO, 3ème adjoint au Maire, présente le compte administratif 2025.

Il présente un résultat excédentaire total de : 249 883,50€, dont 348 966,05€ en Fonctionnement et - 99 082,55€ en Investissement.

Le montant des Restes à réaliser s'élève à 248 143,00€ en dépenses d'investissement et 112 831,00 € en recettes d'investissement.

Le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2025 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Au compte 1068 Investissement (Excédent de fonctionnement capitalisés) : 234 394,55€

Au compte 002 (Excédent de Fonctionnement reporté) : 114 571,50€

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2025

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2025 tenu par Monsieur Henri FONTANY, Trésorier Principal de MACON MUNICIPALE. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2026

M. Alban VOSSION présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2026 avec, en Fonctionnement, un total de dépenses de 596 126,35€ et en Investissement un total de dépenses de 1 140 114,92€ qui intègre notamment la prévision d'un emprunt de 470 k€ pour la rénovation thermique de l'école, garderie et cantine, et le financement des honoraires afférents à ces travaux, ainsi que les études d'ingénierie liées à la rénovation de l'ancien centre aéré.

Les dépenses s'équilibrent avec les recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2026 dont la synthèse est exposée ci-après (le budget primitif 2026 est consultable en Mairie).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

011 charges générales	136 210,25	70 Produits de services	5 795,50
012 Personnel et cotis	150 500,00	73 DSR - DTMO	20 956,00
65 Elus et contingent	79 444,00	731 Fiscalité Locale	357 157,00
66111 Intérêts emprunts	2 000,00	74 Dotations et part.	41 296,35
014 ACTP MBA	15 625,00	75 Locations et encarts	56 350,00
68 Dotations aux provisions	0,00		
Amortissements 8811-042	7 980,00		
S/total	391 759,25	S/total	481 554,85
EXCEDENT	89 795,60	002 EXC FONC REPORTE	114 571,50
023 Virement à SI	204 367,10		
	596 126,35	TOTAL	596 126,35

INVESTISSEMENT

165 Dépôts et cautions	1 695,00	165 Dépôts et caut reçus	1 695,00
1641 Capital emprunts	31 000,00	1068	234 394,55
203 Etudes	96 000,00	Amortissements 28-040	7 980,00
204181 SYDESL	7 000,00	10222 FCTVA	53 438,50
21 Immo corporelles	607 698,60	Taxe aménagement	5 913,00
041 Op patrimoniales	49 495,77	041 Op patrimoniales	49 495,77
		Emprunt	470 000,00
RAR DEPENSES	248 143,00	RAR RECETTES	112 831,00
S/total	1 041 032,37	S/total	935 747,82
		001-EXCEDENT	0,00
OO1 DEFICIT Inv	99 082,55	021 Virement de la SF	204 367,10
	1 140 114,92	TOTAL	1 140 114,92

Résultat clôture 2024	Affectation 2025	Résultat 2025	Résultat clôture 2025
-259 662,19		160 579,64	-99 082,55 <i>inv.</i>
568 957,59	360 419,19	140 427,65	348 966,05 <i>fonct.</i>
309 295,40	360 419,19	301 007,29	249 883,50
		RAR DEPENSES	248 143,00
		RAR RECETTES	112 831,00
		EX INV REPORTE 001	-234 394,55
		EXC FONC REPORTE 002	114 571,50

4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026 (ÉTAT 1259)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2025/016 du 1er Avril 2025, le conseil municipal avait maintenu les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,81 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,92 %
- taxe d'habitation (TH) : 14,42 % (pour résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Afin de ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote des taux :

Le résultat du vote est le suivant :

- 11 voix pour le maintien des taux actuels
- 0 voix contre le maintien des taux actuels
- 0 abstention

En conséquence, le conseil décide **de ne pas augmenter les taux des taxes** et d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 39,81 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 34,92 %.
- Taxe d'habitation (TH) : 14,42 %.

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 65748, un montant de 474€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	374 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €

6) TRAVAUX - DEVIS 2026

Trois devis sont présentés, pour des travaux de renouvellement de luminaires vétustes devant la Mairie, pour divers travaux de réfection de caniveaux et pour l'achat d'un surpresseur de graissage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de donner son accord sur les devis suivants et d'autoriser le Maire à les signer ainsi que tous documents se rapportant à ces opérations, d'inscrire les dépenses ci-dessous au Budget Primitif 2026.

Entreprise	Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
MECAVITI	Surpresseur de Graissage + Graisse	970.00 €	1 164.00 €
JOURNET SAS	Réfection de Caniveaux	1 395.00 €	1 674.00 €
SYDESL	Renouvellement Luminaires Vétustes	2 630.74 €	3 156.89€

7) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Ce point administratif vise à régulariser la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). La loi exigeant trois membres titulaires et trois membres suppléants, il manquait un suppléant pour que la commission soit complète.

M. Vincent BESSON s'étant porté volontaire, le conseil est invité à acter formellement son intégration.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'ajouter Mr Vincent BESSON en tant suppléant.

La délibération n°2026/013 bis est annulé et est donc remplacé par une nouvelle délibération.

La composition de la CAO est donc désormais la suivante :

Membres titulaires :
M. Gianni FERRO
M. Alain COMBIER
M. Bernard LAPIERRE

Membres suppléants :
Mme Marie-Agnès TROUILLET
Mme Isabelle BERGER
M. Vincent BESSON

8) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

CENTRE DE PREMIER INTERVENTION – Convention et Financement

Le maire a informé le conseil d'une nouvelle convention proposée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui formalise le cadre d'activité des CPI. Cette convention cadre notamment le fonctionnement et le périmètre d'action du CPI en lien avec le SDIS. Au-delà de ce cadre, une nouveauté importante consiste au transfert de la charge financière des formations, déplacements et visites médicales des pompiers volontaires vers les communes. Pour l'année en cours, ce coût est estimé à 1 500 €.

Considérant que le maintien du CPI est une priorité pour la sécurité et constitue un des facteurs de cohésion du village, le conseil municipal donne son accord de principe pour la prise en charge par la commune des nouveaux frais liés à la formation et au suivi médical des pompiers volontaires du CPI.

PLU

Monsieur le Maire a annoncé la relance des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme avec le Cabinet URBICAND. Il convoquera prochainement les responsables de la commission.

DÉSIGNATION DU RÉGISSEUR DE RECETTE ET DE SON SUPPLÉANT POUR LA SALLES DES FÊTES

Le maire a annoncé l'organisation prochaine d'une réunion de transfert de compétences entre l'ancien et le nouveau gestionnaire de la salle des fêtes. Cette réunion sera l'occasion de faire un point technique sur le bâtiment.

Par la suite, une commission se réunira pour aborder des questions de fond sur le règlement d'utilisation de la salle.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Bernard		TROUILLET Marie-Agnès	
FERRO Gianni		BERGER Isabelle	
FAVIER Batiste		VOSSION Alban	
BESSON Vincent		JACQUOT Céline	
COMBIER Alain		SÈVE Aurélie	
AUGEY Mélanie			

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

2026/022	Vote du Compte de Gestion 2025	2026/023	Vote du Compte Administratif 2025
2026/024	Vote du Budget Primitif 2026	2026/025	Vote des Taux d'imposition 2026
2026/026	Attribution des Subventions 2026	2026/027	Accord devis Travaux 2026
2026/028	Election des membres de la Commission d'Appels d'Offre		

La séance est levée à : **21h38**

Date du prochain conseil municipal : **Jeudi 7 Mai 2026 à 18H30**